

Rapport sur le préavis municipal no 48 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'étude de mesures d'entretien du réseau d'eau potable, selon le Plan Directeur de Distribution de l'eau (PDDE)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission technique composée de:

M. Martin Ahlström 1er membre et rapporteur
Mme Béatrice Saxer Brown
M. Sébastien Bertherin
M. Nicolas Aeschmann
M. Patrick Beney

s'est réunie le mardi 11 septembre ainsi que le dimanche 23 septembre 2018

Remerciements

La commission remercie M. Michael Rohrer et M. Ranfiss Trujillo pour leur disponibilité et les informations transmises ainsi que pour les réponses fournies.

Préambule

La Municipalité demande au Conseil communal d'accorder un crédit de CHF 168'000.00 et d'autoriser une étude de mesures d'entretien du réseau d'eau potable de la ville.

Exposé

En substance, le préavis No 48 porte sur l'étude de la mise en œuvre de 2 mesures d'amélioration du réseau d'eau potable, à savoir le remplacement de la conduite d'eau potable sous la Rue de la Gare et le remplacement de la conduite d'eau potable sous le Chemin des Oiseaux ainsi que le bouclage du réseau. La première partie englobe également une étude sur la mobilité et le réseau routier de la Rue de la Gare.

Le coût de l'étude ascende à CHF 168'000.00, à savoir CHF 108'000.00 pour la Rue de la Gare et CHF 60'000.00 pour le Chemin des Oiseaux. Le financement se fera par un emprunt, avec un taux d'intérêt estimé à 1,5%.

M. Michael Rohrer expose que le diamètre des conduites localisées sous la Rue de la Gare est devenu insuffisant, ce qui impose un changement. Techniquement, il s'agit aujourd'hui d'un problème de sous-dimensionnement, en particulier devant la Feuillantine. M. Michael Rohrer relève encore que l'étude du remplacement des conduites sera exécutée conjointement avec : la modification de l'éclairage (déjà prévu dans le préavis No 14 – 2017) ; une étude de mobilité en vue de définir un mode de transport innovant ; l'étude de l'élargissement et l'harmonisation du gabarit du trottoir.

Le but final est de mettre en place un bel axe de mobilité douce.

M. Michael Rohrer expose ensuite que le 2ème projet est moins conséquent. Il s'agit d'un bouclage des conduites pour des motifs de sécurité. En cas de problèmes (travaux de maintenance ou de réparation), il y aura moins d'immeuble coupés et moins de risques de développement bactérien.

Sur question de la commission, M. Michael Rohrer précise que le PDDE (Plan Directeur de la Distribution de l'Eau) date de 2001 et fait 52 pages. Le PDDE contient, entre autres, les grandes lignes des travaux à entreprendre dont les deux mesures visées par le préavis No 48. La Municipalité s'est conformée aux délais pour la mise en œuvre des travaux, étant à toutes fins utiles précisé que le nouveau PDDE sera acté dans un an.

Sur question de la commission, M. Ranfiss Trujillo précise qu'il n'y a pas de problèmes avec les eaux pluviales ou de refoulement. Il n'y a pas non plus de problème de pression pour la circulation de l'eau dans les conduites. Le centre de contrôle (approvisionnement et pression) se situe à la source du Montant. L'eau provient essentiellement de la source du Montant, mais en période estivale la ville peut être amenée à tirer l'eau du lac.

Au niveau de la composition des conduites, il est exposé que la fonte ductile est plus adaptée que la fonte grise. La Municipalité demandera à ce que l'étude porte aussi sur les différents types de fonte ductile. La durée de vie de la fonte grise est de 70 ans environ. Depuis les années 1960, les conduites sont en fonte ductile, plus résistantes.

Sur question de la commission, il est précisé que les bornes hydrantes sont réservées à l'usage des pompiers. Les vannes de sectionnement permettent d'éviter les fuites. Elles résistent sauf en cas d'accident très important. Il n'existe pas de conduites distinctes pour les pompiers.

M. Michael Rohrer et M. Ranfiss Trujillo observent que le réseau de distribution d'eau de la ville est sain, tout en soulignant que le développement de celui-ci s'est fait surtout depuis les années 1960. Il n'y a jamais eu de développement bactérien dans le réseau. Cet aspect est contrôlé régulièrement et le bouclage permettra de réduire le risque davantage. Il y a quelques autres endroits sur le réseau où des bouclages peuvent être effectués. Le cas échéant, ils seront identifiés dans le nouveau PDDE.

Sur question de la commission, M. Michael Rohrer explique que l'étude relative à la Rue de la Gare ne portera pas sur la mise en place d'un revêtement phono-absorbant. Il s'agit déjà d'une zone 30 de sorte qu'un tel revêtement serait sans utilité.

Enfin, au niveau du financement, la commission a pris note qu'il n'y a pas de conditions particulières pour l'obtention des subventions (contribution de l'ECA) et qu'elles peuvent être considérées comme acquises. La préférence de la Municipalité de recourir à l'emprunt pour le financement des études est confirmée.

Discussion

La commission retient que les études projetées et faisant l'objet du préavis No 48 sont non seulement bien fondées mais également nécessaires. Elles découlent des recommandations du PDDE ainsi que du programme de législature.

La commission ne discerne pas de contre-indication à ce que la Municipalité finance le coût des études par un emprunt, même s'il aurait probablement été plus logique et moins onéreux de régler cette dépense par la bourse communale puisque des disponibilités suffisantes existent.

Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la commission technique recommande, à l'unanimité de ses membres, de prendre la décision du préavis, soit:

LE CONSEIL COMMUNAL

vu - le préavis municipal No 48 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'étude de mesures d'entretien du réseau d'eau potable, selon le Plan Directeur de Distribution de l'Eau (PDDE)

ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

I. - d'accorder un crédit de CHF 168'000.00 et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces études ;

II. - d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 168'000.00.

* * *

Martin Ahlström

Nicolas Aeschmann

Béatrice Saxer Brown

Patrick Beney

Sébastien Bertherin